

MAIRIE DE
Châteauneuf-du-Pape



DEPARTEMENT DE
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
DE CARPENTRAS

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE -EGALITE- FRATERNITE

=====

**COMMUNE DE
CHÂTEAUNEUF-DU-PAPE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 30 JUIN 2022

DELIBERATION N°21/2022

Date de convocation : 23 JUIN 2022	L'an deux mille vingt-deux et le trente juin à dix-huit heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal en mairie de Châteauneuf-du-Pape en séance publique au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Claude AVRIL, Maire.
Membres en exercice : 19 Membres présents : 16 Représentés : 3 Votants : 19 Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0	Étaient présents : Monsieur Claude AVRIL, Maire. Monsieur François MAIMONE, Madame Céline KRAMER, Monsieur Salvador TENZA, Madame Brigitte CLAPOT, Monsieur Robert TUDELLA Adjoint. Madame Élisabeth THIONEL, Madame Hélène COLIN, Monsieur Serge PALOMBA, Monsieur Michel GARCIA, Madame Laure BERTOLOTTI-GARCIA, Madame Marie-Laure MIQUEL, Madame Marion MASQUELIER, Monsieur Julien CELLIER, Monsieur Yannick FERAUD, Monsieur Pierre REVOLTIER, Conseillers Municipaux. Excusés : Madame Nicole LONG (procuration à Elisabeth THIONEL), Monsieur Jean-Marie ROYER (procuration à Robert TUDELLA), Madame Véronique RUSCELLI (procuration à Hélène COLIN).
Acte publié le : <small>publié sous forme électronique sur le site de la commune le 07/07/2022</small>	Secrétaire de séance : Monsieur Michel GARCIA est désigné à l'unanimité.

21. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « TITI 90 »

Rapporteur : Monsieur François MAIMONE

Monsieur Le Rapporteur informe l'Assemblée que le jeune châteauneuvois Thibault BENISTANT est désormais reconnu mondialement comme pilote de motocross français.

Sa dernière victoire est le Grand Prix d'Allemagne 2022 du MX2. Il est actuellement 7ème du classement MX2.

Les châteauneuvois se sont constitués en association « Titi 90 », dont l'objet stipulé dans les statuts est de « soutenir financièrement le jeune pilote, récolter des fonds auprès de sponsors afin de le faire évoluer et participer aux épreuves internationales, tout en finançant le matériel nécessaire ».

Monsieur Le Rapporteur propose de participer aux frais engagés par l'association pour le flocage des tenues de Thibaut BENISTANT avec le nouveau logo de la Ville de Châteauneuf du Pape.

Monsieur Le Rapporteur propose donc le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 5 000 € à l'Association « Titi 90 ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle de 5 000 € à l'Association « Titi 90 »,

DIT que les crédits sont ouverts au budget communal 2022 à l'article 6745.

Le Maire,
Claude AVRIL

Le Maire,
-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
-Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

